

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Recension de l'ouvrage "Principes généraux du droit pénal belge, I. La loi pénale" de Franklin KUTY

Blaise, Noémie

Published in:
Annales de droit de Louvain

Publication date:
2008

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):
Blaise, N 2008, 'Recension de l'ouvrage "Principes généraux du droit pénal belge, I. La loi pénale" de Franklin KUTY', *Annales de droit de Louvain*, vol. 68, numéro 3, pp. 264-266.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

La délicate question de l'abus de position dominante fait l'objet des deux contributions suivantes. Sont tour à tour envisagés, le rôle du juge du commerce dans la détection de tels abus, réprimés par l'article 82 du Traité CE, et les principales évolutions intervenues, au cours des dernières années, dans la politique d'application de l'article 82 du Traité CE.

La coopération entre la Commission européenne et les juridictions nationales, telle que prévue dans le Règlement (CE) n° 1/2003, fait l'objet d'un chapitre distinct au sein de l'ouvrage. Est également examinée la possibilité de recourir au mécanisme de la question préjudicielle.

La contribution suivante concerne l'usage des règlements d'exemption et des lignes directrices par les juges. L'auteur se concentre à cet égard sur le Règlement (CE) n° 2790/99 et les restrictions verticales. Aux fins de clarté, il aurait été plus utile de placer cette contribution avec celles relatives aux ententes.

Enfin, les deux dernières contributions de cet ouvrage sont consacrées à la matière des aides d'Etat. La première expose le rôle des juges du tribunal de commerce lorsqu'ils sont confrontés, à l'occasion d'enquêtes commerciales, de concordats ou de faillites, à des aides d'Etat indirectes, c'est-à-dire des facilités de paiement de dettes fiscales ou sociales.

La seconde, quant à elle, concerne les aides d'Etat à caractère fiscal. Après un rappel des conditions d'une telle aide, l'auteur démontre les moyens utilisés pour lutter contre la concurrence fiscale déloyale.

Axé sur la pratique, cet ouvrage examine le point de vue du magistrat appelé, au détour d'un litige porté devant lui, à trancher une question relative au droit de la concurrence. Exposant les principes de manière très didactique, il constitue une lecture intéressante permettant de s'imprégner des nouvelles règles adoptées en droit de la concurrence.

Christophe VERDURE

*
* *

Franklin KUTY, *Principes généraux du droit pénal belge, I. La loi pénale*, Coll. Droit pénal, Bruxelles, Larcier, 2007, 510 pp.

Cet ouvrage est, comme l'annonce l'auteur dans son avant-propos, le premier d'une longue série dont l'objectif ultime sera de recouvrir, en quatre tomes, l'ensemble du droit pénal général. Le projet est de taille mais ce premier tome, qui traite de la loi pénale, nous donne déjà l'envie d'en connaître la suite!

Franklin KUTY commence par des chapitres introductifs où sont présentées la définition (Chapitre 1) et les caractéristiques générales (Chapitre 2) du droit pénal. Viennent ensuite les rapports qu'entretient le droit pénal avec les autres branches du droit (Chapitre 3) et l'autonomie de celui-ci (Chapitre 4). On entre alors dans le vif du

sujet par l'étude des sources du droit pénal (Chapitre 5), l'étendue du livre I^{er} (Chapitre 6) et les principes d'interprétation propres à cette matière (Chapitre 7). Le Titre I^{er} s'achève par l'application de la loi pénale dans le temps (Chapitre 8), dans l'espace (Chapitre 9) et aux personnes (Chapitre 10). Notons également que ce premier tome nous donne les prémisses du Titre II relatif à l'infraction par l'étude de son élément moral.

D'un point de vue méthodologique, nous avons apprécié le travail de retour aux sources. Franklin KUTY a non seulement dépouillé les travaux préparatoires mais aussi les écrits d'auteurs plus anciens tels que HAUS, TROUSSE et CONSTANT. Ce retour aux sources s'exprime également par des développements historiques tels que la définition du droit pénal, celle du dol, l'explication de l'exclusion de la participation et des circonstances atténuantes du champ d'application de l'article 100 du Code pénal, ...

La place réservée aux illustrations jurisprudentielles est prépondérante et permet au lecteur, à l'aide d'un bref rappel des faits, de saisir tous les enjeux de la problématique étudiée. Si l'ouvrage présente des qualités didactiques évidentes, le praticien y trouvera également un outil de taille. En effet, toutes les hypothèses aussi diverses que rares sont imaginées. Nous pensons, entre autres, à la hiérarchie des peines, étape nécessaire pour résoudre les problèmes liés à la rétroactivité de la loi pénale la plus douce et la non-rétroactivité de la loi pénale la plus sévère ou encore à l'enchevêtrement des règles de récidive générale et spéciale.

En outre, bien que chaque problématique fasse l'objet d'une analyse approfondie et pointilleuse, nous sentons que l'auteur a suivi une structure très précise en veillant à une articulation cohérente entre les différentes parties de la matière.

Une autre qualité de cet ouvrage est le rappel des bases, tant en matière de droit international public (cf. l'exécution des engagements pris par l'Etat belge à l'occasion de la signature d'une Convention internationale, la notion de territoire, l'immunité des agents diplomatiques et consulaires, ...) que de droit constitutionnel (cf. la définition de sources de droit telles que loi cadre, arrêté-loi ou arrêté royal de pouvoirs spéciaux, l'immunité pénale des parlementaires et ministres, l'historique de l'article 25 de la Constitution établissant une responsabilité pénale en cascade en matière de délit de presse, les droits garantis par la Constitution en matière pénale, les compétences de la Cour constitutionnelle, le contrôle de légalité reconnu aux cours et tribunaux en vertu de l'article 159 de la Constitution, ...). En outre, l'auteur fait preuve d'ouverture d'esprit en exposant des réflexions relevant plus des sources et principes du droit tels que la nécessité de l'interprétation, les problèmes posés par l'inflation législative, l'impact de l'évolution des mœurs sur le législateur pénal, ...

L'auteur n'hésite pas à prendre position dans des controverses dites classiques tout en présentant thèse et antithèse, ce qui donne au lecteur la liberté de peser le poids de ses arguments lorsqu'il aura à son tour à débattre de la question. A titre de controverse, nous pouvons citer la nature de l'article 462 du Code pénal présentée comme une immunité relative de la parenté et de l'alliance, là où d'autres y voient une cause d'exécuse absolutoire. Il en va également de l'élément moral, préluce du deuxième tome consacré à l'infraction, où l'auteur préfère la présentation «faute

intentionnelle, faute infractionnelle et faute antérieure» à celle de «dol spécial, dol général et faute». Il ne faudrait pas en conclure qu'il ne s'agit que d'une querelle de mots : Franklin KUTY y défend l'idée que le dol général n'est pas l'élément moral requis par défaut. Selon lui, en l'absence de volonté exprimée par le législateur, la faute infractionnelle suffirait. Et l'auteur de définir cette dernière comme l'élément moral établi dès lors que l'infraction est matériellement réalisée de manière libre et consciente sauf la possibilité de l'agent de s'en justifier.

Dans le même sens, Franklin KUTY nous donne une lecture critique du rôle joué par les différents acteurs du monde pénal (cf. la conception subjective de la théorie de l'ubiquité objective retenue par la Cour de cassation, la possible intervention du législateur dans des affaires pénales en cours par l'adoption de lois de procédure qui sont d'application immédiate, l'appréciation abstraite de la faute en lien avec la théorie de l'unité des fautes civiles et pénales, ...).

Pour toutes ces raisons, l'ouvrage s'avère être un manuel indispensable pour tout praticien du droit pénal mais également pour ceux qui sont appelés à n'y intervenir que de manière ponctuelle et pour qui un rappel des principes généraux est le bienvenu.

Noémie BLAISE

*
* * *

H.D. BOSLY (sous la coord. de), *Les infractions contre les biens*, Coll. Droit pénal, Bruxelles, Larcier, 2007, 818 pp.

L'ouvrage collectif recensé présente et analyse successivement tous les crimes et délits contre les biens visés par les articles 246 à 252 et 461 à 566 du Code pénal. Les différentes contributions qu'il comporte ne se limitent toutefois pas à exposer les différents éléments constitutifs et les peines prévues par le Code pénal pour ces ou cette catégorie d'infractions, mais soulignent également des aspects particuliers de droit pénal général et de procédure pénale.

Dans un premier chapitre, Frédéric LUGENTZ examine de manière approfondie et détaillée les « vols et extorsions » visés par les articles 461 à 488 du Code pénal. Bien que faisant partie « des plus anciennes incriminations que recouvre le droit pénal spécial » et bénéficiant d'une apparente stabilité, cette catégorie d'infractions a toutefois subi d'importantes évolutions, tant législatives que jurisprudentielles, notamment en raison de la dématérialisation des avoirs patrimoniaux. Tout en examinant ces infractions selon la distinction historique entre les « vols sans violences ni menaces » et les « vols commis à l'aide de violences ou menaces et les extorsions », l'auteur s'attache à « mettre en évidence les évolutions notamment les plus récentes connues par cette catégorie d'infractions ».

Le deuxième chapitre, traité par Maïté DE RUE, analyse les dispositions du Code pénal consacrant une catégorie spécifique de vols et d'extorsions : « les vols et extorsions de matières nucléaires » (art. 477 à 477sexies).

Christian DE VALKENEER examine dans un troisième chapitre les « infractions liées à l'état de la faillite ». L'importante réforme du droit de la faillite par la loi du 8 août 1997 sur les faillites a non seulement profondément modifié le régime de la faillite, mais également le « droit pénal de la faillite », notamment, en rassemblant toutes les incriminations et les peines dans le Code pénal, et en substituant la notion d'infractions liées à l'état de faillite à celles de banqueroute simple, facultative ou obligatoire, et frauduleuse. Après avoir exposé la finalité du droit pénal de la faillite et les liens entre le droit de la faillite et le droit pénal, l'auteur examine successivement les différentes infractions liées à l'état de faillite prévus aux articles 489 à 490bis du Code pénal. Cette contribution se termine par l'infraction d'insolvabilité frauduleuse qui, bien que distincte de l'état de faillite, « s'y apparente eu égard à la situation de cessation des paiements dans laquelle se trouve le débiteur insolvable ».

Dans ses différentes contributions (chapitres quatre à sept), Henri-D. BOSLY examine successivement l'« abus de confiance », l'« abus de biens sociaux », l'« escroquerie » ou la « tromperie », en indiquant clairement, pour chacune de ces infractions, sa définition, ses éléments constitutifs et les peines dont elle est assortie, permettant ainsi au lecteur de distinguer aisément ces différentes infractions. L'auteur procède également à des rapprochements utiles avec d'autres infractions du Code pénal ou prévues dans des lois particulières.

L'infraction de « corruption » a subi d'importantes modifications législatives, tant au niveau national — notamment par la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption, insérant dans le Code pénal la nouvelle incrimination de corruption privée, et plus récemment la loi du 11 mai 2007 —, qu'au niveau international. Dans le chapitre huit de l'ouvrage, Daniel FLORE définit et distingue de manière détaillée et claire la corruption publique, la corruption privée et le trafic d'influence. L'auteur énumère également de manière précise et exhaustive les différents instruments internationaux et européens qui ont influencé le législateur belge lors de l'élaboration des lois de 1999 et 2007.

Le chapitre 9 de l'ouvrage est consacré à la « criminalité informatique », introduite en droit belge principalement par la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique, en réponse « aux insuffisances et lacunes du système pénal face aux nouvelles technologies ». Dans sa contribution, Olivier LEROUX examine successivement les infractions relevant de la criminalité informatique en suivant la distinction admise par la doctrine entre d'une part, la criminalité informatique spécifique visant « les infractions ayant l'informatique pour cible » c'est-à-dire des « comportements dirigés contre un système informatique ou les données qu'il contient » — notamment le *hacking*, le faux informatique, la fraude informatique, le sabotage informatique —, et d'autre part, la criminalité informatique aspécifique englobant « les infractions pour la réalisation desquelles l'informatique n'est utilisée que comme outil », lesquelles « consistent le plus souvent en une adaptation technologique d'infractions préexistantes en droit commun ».